

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Votations fédérales et cantonales du 17 mai 2009 : Dès demain, onze communes pourront voter en ligne

Quelque 46'500 électrices et électeurs genevois pourront voter par internet dès demain midi, dans le cadre de la votation du 17 mai prochain. Ce onzième scrutin officiel est également le premier scrutin par internet depuis l'acceptation par 70,2% des citoyennes et citoyens de l'inscription de ce canal de vote dans la Constitution, le 8 février dernier.

En application de l'autorisation délivrée le 4 mars dernier par le Conseil fédéral, les communes d'Anières, Bernex, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Cologny, Grand-Saconnex, Onex, Perly-Certoux, Plan les Ouates, Thônex et Vandœuvres pourront voter par internet pour cette seconde votation fédérale de l'année, en sus du vote postal et du vote à l'urne.

Au total, 46'500 électrices et électeurs genevois pourront se prononcer par internet, soit un peu moins de 20% de l'électorat cantonal. Cette limite est fixée par l'ordonnance fédérale sur les droits politiques. Ce plafond s'applique aux scrutins dans lesquels figure un objet nécessitant la double majorité du peuple et des cantons. En l'occurrence, pour la votation du 17 mai, il s'agit de l'arrêté fédéral « pour la prise en compte des médecines complémentaires », qui modifie la Constitution fédérale et à ce titre doit obtenir le double « oui ».

Cette votation est la première pour laquelle les habitants de Perly-Certoux et de Plan-les-Ouates pourront voter par internet. Du fait que les Versoisiens, qui peuvent habituellement voter en ligne, doivent se prononcer sur un objet communal, cette ville a été retirée de la liste et remplacée par ces deux communes dont le poids démographique approche celui de Versoix.

Le scrutin électronique ouvrira demain à midi et prendra fin le samedi 16 mai à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance auront encore la possibilité de se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 17 mai, de 10h00 à midi.

L'urne électronique qui recueillera les votes émis par internet a été verrouillée ce matin, en présence des sept contrôleurs désignés par les partis politiques représentés au Grand Conseil et nommés par le Conseil d'Etat. Ces derniers ont généré la clé de cryptage qu'ils conserveront jusqu'au dépouillement, lequel n'est possible qu'en leur présence.

Le système genevois de vote en ligne est composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat. Plusieurs cantons ont indiqué vouloir l'implémenter directement ou déléguer au canton de Genève la gestion des votes électroniques de leurs ressortissants. Le canton de Bâle-Ville a annoncé cet automne qu'il le mettrait l'an prochain à disposition des Bâlois de l'étranger.

Pour tout complément d'information :

- M. Robert Hensler, chancelier d'Etat, CHA, 022 327 22 00.